

Image not found or type unknown



Congé pour reprise cas de force majeur

Par **Tiboul**, le **21/12/2020** à **15:18**

Bonjour,

Étant hébergée chez ma maman, j'ai donné un congé pour reprise à ma locataire (personne âgée protégée). Cette dernière n'avait aucune velléité de partir. J'ai do'c pris une location en attendant. Seulement, 4 jours après la signature de mon bail, je reçois la notification de départ de la locataire.

Puis je garder ma location et mettre mon bien en vente ou le relouer ?

Aussi, quels sont mes champs d'action possibles ?

Merci pour votre retour

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/12/2020** à **18:57**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la locataire est partie pendant le préavis de 6 mois que vous lui avez donné, mais normalement vous devez respecter le motif du congé que vous lui avez donné...

Par **Tiboul**, le **21/12/2020** à **19:03**

Merci pour votre retour

Oui, elle part dans un mois et la fin du préavis est fixé en avril 2021.

Par **janus2fr**, le **21/12/2020** à **19:08**

[quote]

Puis je garder ma location et mettre mon bien en vente ou le relouer ?

[/quote]
Bonjour,

Se faisant, vous vous exposeriez à une action de votre ex-locataire en congé frauduleux.

Par **P.M.**, le **21/12/2020** à **19:36**

En plus, la locataire n'avait plus de préavis à vous donner dans les 6 mois qui précèdent le terme du préavis que vous lui aviez donné et elle ne vous doit qu'une indemnité correspondant au loyer jusqu'à son départ...

Comme je vous l'ai dit vous devez respecter le motif du congé que vous lui avez donné et ceci dans un délai raisonnable...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **miyako**, le **21/12/2020** à **21:22**

Bonsoir,

Comme le dit Janus 2, il faut absolument respecter votre engagement de reprise. Les dossiers de bailleurs qui n'ont pas respectés le motif de la reprise fleurissent dans les cabinets d'avocats spécialisés et les bailleurs s'exposent à des amendes plus des dommages et intérêts envers les ex locataires.

Amicalement vôtre

suji KENZO